

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 31 (1985)

Heft: 4

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sommaire

- 3 — Etrangers en France
- 4 - 5 — Réunion d'information
- 6 — Le carnet du Messager
- 7 — Paris
- 8 — Le Rang des Vaches
- 9 — Chronique fédérale
- 10 - 11 — La Suisse
au fil des jours
- 12 - 13 — Affaires fédérales
- 14 - 17 — Revue de presse
- 18 - 19 — Les arts
- 20 — Les lettres
- 21 — Philatélie
- 22 — Sport - Tribune libre
- 23 — Gastronomie

L'HUILE DES 10000 VICTOIRES



MOTUL

MOTUL

LAPSUS CALAMI

Dans notre numéro 3, page 12, fin de la première colonne, avant dernier alinéa, il faut lire : la nouvelle loi permettra ainsi aux jeunes Suisses nouveaux-nés et à ceux nés APRES le 31 décembre 1952, de profiter des nouvelles dispositions.

Réd.

Dernière minute. - La transmission de la nationalité suisse ayant passé le délai référendaire, la loi entrera en vigueur selon les dispositions du Conseil fédéral. Aucune opposition ne s'étant manifestée contre cette loi rétablissant l'égalité entre hommes et femmes pour la transmission de la nationalité suisse aux enfants.

ATS.